



DECISION DU PRESIDENT
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juillet 2022, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : De désigner les entreprises suivantes attributaires, suite à la consultation lancée selon la procédure adaptée pour le marché de Restructuration de la Maison de l'Enfant (Multi-accueil) à Egletons :

- ❖ **Lot n°1 : Terrassements – Gros-œuvre** : SARL Bernard FAUCHER – La Rebeyrotte – 19800 EYREIN, pour l'offre de base et la PSE n°1 (Cheminement extérieur), pour un montant de 82 543,07 € HT, soit 99 051,68 € TTC ;
- ❖ **Lot n°2 : Charpente – Bardage bois** : SAS TRADIWOOD CHARPENTE – ZI – 634 avenue du Tour de Loyre – 19360 MALEMORT SUR CORREZE, pour l'offre de base et la PSE n°3 (Fourniture de bardage), pour un montant de 42 920,21 € HT, soit 51 504,25 € TTC ;
- ❖ **Lot n°3 : Couvertures ardoises et zinc** : SAS Maurice NAILLER – ZA du Martinet – 15300 MURAT, pour l'offre de base, pour un montant de 39 734,17 € HT, soit 47 681,00 € TTC ;
- ❖ **Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie** : SAS CHEZE Christian – ZA la gare – 19800 CORREZE, pour l'offre de base, pour un montant de 43 909,95 € HT, soit 52 691,94 € TTC ;
- ❖ **Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois** : SAS DUBOIS & Associés – 49 bis allée de Puymaret – 19360 MALEMORT, pour l'offre de base, pour un montant de 35 969,06 € HT, soit 43 162,87 € TTC ;
- ❖ **Lot n°6 : Plâtrerie - Faux Plafonds – Peinture** : Entreprise PEREIRA – ZAC de la Solane – 19000 TULLE, pour l'offre de base, pour un montant de 60 322,87 € HT, soit 72 387,44 € TTC ;
- ❖ **Lot n°7 : Revêtements de sols – Faïence** : DEVECIS – SARL Sols et Peintures Briviste – 28 rue Louis Lépine – 19100 BRIVE, pour l'offre de base, pour un montant de 25 556,54 € HT, soit 30 667,85 € TTC ;



- ❖ **Lot n°8 : Electricité** : SARL ERDE – Route de Tra le Bos – 19300 EGLETONS, pour l'offre de base et la PSE n°1 (Cheminement extérieur), pour un montant de 26 385,00 € HT, soit 31 662,00 € TTC
- ❖ **Lot n°9 : Plomberie Sanitaire – Chauffage – Ventilation** : LEMAIRE SAS – ZA la Solane – 19000 TULLE, pour l'offre de base, pour un montant de 51 813,39 € HT, soit 62 176,07 € TTC.

Article 2 : Dit que le montant total du présent marché s'élève à 409 154,26 € HT, soit 490 985,11 € TTC.

Article 3 : Dit que les dépenses associées seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Lapeau, le 8 avril 2024

Le Président


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapeau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ